

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4478**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

BAC PRO : Baccalauréat professionnel Sécurité-Prévention

Nouvel intitulé : Métiers de la sécurité

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 18	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme exerce un ensemble d'activités qui s'organisent autour des pôles suivants quelque soit le secteur: -accueil et relation avec le public, les partenaires,

-maintien de la permanence du service,

-recueil et gestion de l'information et du renseignement,

-prévention des actes de délinquance et régulation des actes de malveillance et négligence.

-premiers secours et assistance aux personnes

-protection des biens et de l'environnement.

Il peut être amené à assurer des fonctions dans le cadre de la sécurité routière.

Lorsqu'il exerce ses activités dans le cadre de la police nationale, il assure également la garde, la surveillance et le transfert des personnes.

Pour le secteur de la sécurité civile, il assure la lutte contre les sinistres.

La possession de ce diplôme professionnel Sécurité-Prévention peut permettre à son titulaire de bénéficier de modalités adaptées aux concours de recrutement :

-de gardiens de la paix de police nationale

-de sapeurs pompiers professionnels

Pour ces deux secteurs, y compris la gendarmerie, il assure la sécurité routière.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Fonction publique : police nationale, gendarmerie nationale, police municipale, sécurité civile. Entreprise privée de sécurité et de prévention

Pompier, gendarme, gardien de la paix, policier, policier municipal Agent de sécurité, Agent de surveillance, Vigile

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2503 : Sécurité et surveillance privées

K1706 : Sécurité publique

Réglementation d'activités :

L'accès aux métiers de la sécurité publique (police, gendarmerie, sécurité civile) se fait par concours. Les titulaires du bac Pro Sécurité et prévention bénéficient de modalités adaptées pour les concours de recrutement de la police nationale et de la sécurité civile

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Sécurité de l'entreprise

Secours à personnes

Protection des biens et de l'environnement

Sécurité Publique

Cadre de la sécurité et de la prévention

Prévention, santé et environnement

Mathématiques

Langue vivante 1

Langue vivante 2

Français

Histoire-géographie et enseignement moral et civique

Education artistique-Arts appliqués

Education physique et sportive

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X		idem
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle	X		idem
Par expérience dispositif VAE	X		idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 95-663 du 9 mai 1995 modifié portant règlement général du baccalauréat professionnel

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 9 mai 2006

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : [Métiers de la sécurité](#)